

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 19 janvier 2007  
(convocation du 8 janvier 2007)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Janvier Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CHAUSSET Gérard, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphane, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BANNEL J. Didier à M. MILLET Thierry (jusqu'à 10 h 10)	M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain	M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard	Mme DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques
Mme DESSERTINE Laurence à M. MANGON Jacques (jusqu'à 10 h 15)	Mme FAYET Véronique à M. GELLE Thierry (jusqu'à 09 h 55)
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe	M. FERILLOT Michel à M. HOURCQ Robert
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard	M. GRANET Michel à M. DAVID Alain
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ROUSSET Alain	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude	Mme LIMOUZIN Michèle à Mme. FAORO Michèle
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
Mme. BRUNET Françoise à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude	M. MONCASSIN Alain à M. TOUZEAU Jean
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	Mme NOEL Marie-Claude à M. HURMIC Pierre
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André	Mme PARCELIER Muriel à M. LOTHAIRE Pierre (jusqu'à 10 h 15)
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. PUJO Colette	M. QUANCARD Joël à M. SIMON Patrick
M. CAZENAVE Charles à Mme. DARCHE Michelle	Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. WALRYCK Anne

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés publics - Construction du tramway 2ème phase - Travaux  
d'infrastructures et de voirie - Ligne A - MERIGNAC Centre - (INFRA 201 B) -  
Marché n°05 045 U - Avenant n°1 - Autorisation**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la deuxième phase du tramway et du prolongement de la Ligne A, la réalisation des travaux de voirie et d'infrastructure, de l'avenue Mendés France à l'avenue du Maréchal Leclerc, a donné lieu à un marché de travaux attribué après appel d'offres ouvert au groupement MOTER/SNC EUROVIA GIRONDE dont MOTER est le mandataire. Ce marché à prix unitaires, d'une durée de 20, 5 mois a été notifié le 3 mars 2005 pour un montant de **9 981 393,97 € HT** sous le N°05 045 U.

Les travaux concernaient :

- les travaux de voirie de façade à façade,
- la réalisation de la voie d'accès au parc relais Marne,
- la signalisation lumineuse de trafic,
- la signalisation routière,
- l'éclairage public hors fourniture des candélabres,
- divers réseaux dont l'arrosage public,
- les massifs et fourreaux nécessaires au fonctionnement du tramway,

Durant toute la période de travaux, le groupement titulaire a dû s'adapter au retard des acquisitions, la dernière étant toujours en cours et à la non libération de l'ensemble des emprises. De plus des retards dans le déplacement des réseaux et la non prise en compte du nivellement du projet ont entraînés soit des arrêts de chantier sur certains secteurs soit une co-activité paralysante.

A cet effet, il a été nécessaire d'établir des modifications au marché qui ont fait l'objet de fiches modificatives présentées et acceptées par le Comité d'élus du Tramway.

I – MODIFICATIONS DE PROGRAMME :

Depuis la notification du marché les modifications de programme suivantes sont intervenues :

- prolongation de la voie desservant le parc relais Marne,
- réalisation de massif de ligne aérienne de contact en zone APS,
- réalisation de trottoirs en pavés le long de la ZAC Mérignac- Centre y compris leur élargissement.

Le coût de ces travaux non prévus au marché est estimé à un montant maximal de **383 000 € HT.**

Les prix ont été négociés sur la base des prix de bordereau du marché.

## II – ADAPTATIONS DU PROJET

Des adaptations du projet ont été nécessaires afin de tenir compte des évolutions intervenues dans l'environnement du chantier entre les études et la réalisation des travaux ; ces adaptations ont fait l'objet de fiches modificatives de travaux acceptées.

### II.1 problèmes liés aux acquisitions

- retard dans l'acquisition des enseignes CUIR CENTER et SCHELL nécessitant des travaux de voirie particuliers,
- modification des accès au garage Peugeot,
- modification des parcs de stationnement OSAKA/QUICK et MOBALPA,
- déplacement des huileurs de la station de lavage.

L'estimation financière de ces travaux s'élève à un montant maximal de **218 610 € HT.**

### II.2 modifications dues à l'évolution de la réglementation

- applications partielles de nouvelles normes pour les dalles pododactiles,
- protections cathodiques des réseaux,
- protections des réseaux de faible profondeur.

L'incidence financière de ces travaux est estimée à un montant maximal de **49 803 € HT.**

### II.3 travaux supplémentaires liés au retard d'autres marchés

En effet la notification postérieure des marchés de travaux d'espaces verts, de réalisation des quais de stations et de la ligne aérienne de contact a impliqué des modifications sur les fosses d'arbres, le génie civil et la multitubulaire pour un montant de **41 060,39 € HT.**

### II.4 modification des études au niveau « plans d'exécution »

Des modifications du projet, élaborées par le Maître d'œuvre à la demande du Maître d'ouvrage ont obligé le titulaire à reprendre les plans d'exécution déjà fournis sur les secteurs suivants :

- zone de la Vieille Eglise pour l'implantation de la sous-station de redressement,
- avenue du maréchal Leclerc
- carrefour Edmond Rostand.

Le montant de ces études complémentaires s'élève à **110 115,79 € HT.**

### II.4 complexité de réalisation

- augmentation du phasage entraînant de plus grandes surfaces de chaussées provisoires à réaliser,
- obligation de réaliser l'ensemble des revêtements en travaux nocturnes en raison de la proximité d'activités commerciales.

Le coût induit de ces modifications s'élève à **42 200 €HT**.

Le montant de l'ensemble de ces dépenses supplémentaires liées aux adaptations du projet s'élèverait à **461 789,18 € HT**.

La prise en compte de ces modifications de programme et des adaptations du projet entraîne la nécessité de créer des prix nouveaux et de modifier les quantités du détail estimatif.

Les négociations portant sur ces dépenses ont été basées pour la grande majorité sur les sous-détails de prix des prix de base du marché.

## CONCLUSION

Il y a donc lieu de conclure un avenant pour contractualiser l'ensemble de ces adaptations et des modifications au contrat subséquentes.

- ✓ Son montant maximal, prenant en compte l'ensemble des postes ci-dessus décrits, s'élèverait à **844 789,18 €HT**, soit 8,46% de la masse initiale du marché

Le montant initial du marché s'élevait à **9 981 393,97 € HT**. Cet avenant n°1 porterait le nouveau montant maximal du détail estimatif à **10 826 183,15 € HT** soit **12 948 115,05 € TTC**.

Le montant de ces dépenses complémentaires dépassant 5% du montant initial du marché il a été nécessaire de soumettre cet avenant à l'avis de la Commission d'appel d'offres en application de l'article 49-1 de la loi 93-122 modifiée le 8 février 1995.

La Commission d'Appel d'Offres, saisie de ce dossier le 20 décembre 2006 a émis un avis favorable.

Le financement de ces dépenses supplémentaires est à imputer au budget annexe TRANSPORTS, Exercices 2006 - 2007, programme TW 20 B, chapitre 23, compte 23800072, CRB H 340.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner cet avenant et autoriser Monsieur le Président à signer :

- ✓ l'avenant n°1 au marché n° 05 049 U pour un montant maximal de **844 789,18 € HT** portant son nouveau montant à **10 826 183,15 € HT** soit **12 948 115,05 € TTC**.
- ✓ tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 janvier 2007,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
1 FÉVRIER 2007**

M. ALAIN CAZABONNE

